

district, est une preuve que les habitants des Territoires envisagent la question scolaire au point de vue plutôt théorique, tandis qu'à leur avis, celle des terres revêt une importance plus grande. C'est sur elle principalement que les divergences d'opinions se donnent libre cours. Il n'existe aucune raison au monde qui ait pu empêcher nos adversaires à se rendre à Edmonton pour soumettre au peuple leur politique concernant les terres publiques.

Quelques députés font des gorges chaudes parceque j'ai mentionné Edmonton. Quelle objection ont-ils à soulever contre le verdict de cette division électorale ? N'est-il pas vrai que le chef de l'opposition, avant la nomination du nouveau ministre de l'Intérieur, a fait observer lui-même que le district d'Edmonton était tout désigné pour demander à la population du Nord-Ouest d'exprimer son avis sur la question de l'autonomie ?

M. SPROULE : C'est cousu avec du fil blanc.

M. FOSTER : Depuis que ce débat est engagé, c'est-à-dire depuis deux mois, j'ai écouté attentivement les discours qui ont été prononcés ici pour découvrir, si possible, les raisons qui engagent les représentants du Nord-Ouest, y compris le ministre actuel de l'Intérieur, à s'opposer à ce que les nouvelles provinces aient la maîtrise de leur domaine public respectif. Jusqu'à présent, je constate qu'un de ces principaux motifs est celui indiqué par l'orateur qui m'a précédé. La population de l'Ouest voudrait bien posséder ces terres publiques et en retirer tous les bénéfices possibles, mais elle n'aimerait pas à prendre aucune responsabilité. Elle voudrait être armée de pied en cap, sans savoir exactement comment se tenir si on la laissait seule. Elle aimerait bien jouir de son droit d'afinesse, mais le petit plat de lentilles qu'on lui offre maintenant semble tellement alléchant qu'elle est prête à le dévorer, laissant à l'avenir la tâche de débrouiller les choses. La politique agraire et la politique financière sont intimement liées l'une à l'autre. Le discours de l'honorable préopinant prouve jusqu'à l'évidence que n'était la difficulté financière, il accepterait bien la maîtrise du domaine public. Oui, l'Ouest voudrait avoir ses terres sans restriction aucune, posséder dans leur plénitude tous ses droits, mais il ne voit pas bien comment il se procurera l'argent qu'il lui faut pour faire face aux dépenses actuelles de sa nouvelle administration provinciale. L'objection que je soulève contre cet état de choses repose sur deux motifs. D'abord, ces conditions ne sont la conséquence d'aucun principe. En effet, tout le système financier qui se rapporte à ces deux provinces ne repose sur aucun principe solide. De plus, on n'en peut voir la fin. Les membres de la droite doivent comprendre que ce régime n'est pas révocable. Ni l'une ni l'autre de ces provinces

M. SCOTT.

ne sera satisfaite, si on ne lui accorde pas ce qui lui appartient, en réalité.

Quand ces provinces seront organisées, qu'auront-elles ? Elles ne posséderont pas la maîtrise de leurs terres forestières, de leurs terrains miniers, de leurs prairies, de leurs terres arables et irrigables, de leurs pâturages. N'est-ce pas là le simple squelette d'une province, si l'on considère cette région immense dont les ressources ne sont pas encore développées ? Ces gouvernements provinciaux ne pourront posséder un seul pouce de ce sol où la colonisation ne s'est pas encore implantée. Que restera-t-il donc à ces territoires ? Ils porteront le nom de provinces dont chacune devra légiférer en matières municipales, tout comme les autres provinces ; à l'instar de ces dernières, elles auront à s'occuper de questions de peu d'importance, comme celle de la construction des routes et des ponts et de toutes autres matières qui relèvent de la routine administrative. Voilà ce qu'on leur abandonne. Mais elles ne pourront posséder ni exploiter un seul pied de ce sol, un seul acre de ce domaine si riche où les colons ne se sont pas encore établis. J'affirme donc que ce n'est pas connaître la nature humaine que de supposer que ce règlement satisfera les nouvelles provinces. A peine ces provinces sont-elles créées que le mécontentement se fera jour pour s'accroître d'année en année renforcé qu'il sera par les besoins toujours croissants de ces provinces. Il grandira en proportion du développement de cette région, de l'augmentation de la population dont les demandes se feront de plus en plus nombreuses. Les provinces constateront davantage chaque jour qu'on les a complètement dépourvues de leur héritage ; elles comprendront qu'elles ne sont pas entrées en possession de ce qui leur appartenait réellement ; qu'en conséquence, elles ne forment pas des provinces autonomes et indépendantes. Et alors, elles ne se donneront de repos qu'après avoir obtenu leurs droits. Ainsi que mon honorable ami (M. R. L. Borden) le faisait remarquer avec tant d'à-propos, plus cet état de choses se prolongera, plus ce dilemme deviendra embarrassant et difficile à résoudre. Voilà pourquoi je dis que ces provinces ne seront pas satisfaites, car elles constateront dès le principe qu'elles n'ont aucune maîtrise sur leur propre domaine.

Si l'on procède par parité, cet argument a beaucoup plus de force encore. Supposons qu'on propose à la Chambre de s'emparer de tout le domaine public des autres provinces pour en confier l'administration au gouvernement fédéral qui acquittera tous les frais d'administration, mais qui retirera de ce domaine tous les profits possibles. Se trouvera-t-il une seule province qui dira que cette proposition est juste et qui l'admettra pour un moment ? Si l'on invoquait comme raison que ces provinces peuvent pourvoir à leurs besoins et possèdent déjà ces terres publiques, l'argument ne sera pas plus fort